



VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES



LE CONTEXTE

L'Ordre de Malte France intervient auprès de personnes migrantes dans le cadre de trois principales missions :

- l'accompagnement de familles hébergées en hôtel social,
- l'accompagnement juridique en centres de rétention administrative,
- l'accompagnement de demandeurs d'asile et réfugiés récemment arrivés en France.

Ces missions, animées principalement par des salariés, en lien toutefois avec de nombreux bénévoles, permettent de venir en aide aux personnes migrantes et réfugiées sur différents plans.

Au sein de nos services, le volontaire sera amené à soutenir l'accompagnement de ces personnes en complément des équipes salariées et bénévoles. Il participera ainsi au travail de création de lien social et au soutien moral crucial pour ces personnes isolées et en manque de repères.

C'est une véritable action de solidarité qui est ici offerte aux volontaires en service civique : cet accompagnement permet, en effet, d'assurer la bonne information des personnes migrantes au regard de leurs démarches et de faciliter une plus grande autonomie de ces personnes sur le long terme.

LES MISSIONS

Le volontaire sera intégré à l'équipe de salariés et bénévoles dans chacun des services concernés :

- Soutien à l'accompagnement des migrants ;
- Participation aux actions d'accueil, d'orientation et d'information sur le suivi des dossiers ;
- Participation aux actions d'information, de conseil et d'accompagnement des migrants dans leurs démarches juridiques et administratives tant en milieu ouvert que fermé : il s'agira notamment d'assurer un rôle support dans la procédure de demande d'asile, tout comme sur les recours gracieux et contentieux ;
- Le volontaire sera également amené à accompagner physiquement les migrants dans leurs démarches auprès des services publics (préfecture, CAF, CPAM, ouverture de compte bancaire, etc.)



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État de 473,04 € net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat majorée sous condition (RSA...). L'Ordre de Malte France vous propose un contrat de 8 mois à hauteur de 24h par semaine et vous versera une prestation mensuelle de 107,68 €.



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Elle rassemble 1989 salariés et plus de 9400 bénévoles réguliers, qui s'engagent, chaque jour, en France et dans 26 pays pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion et former les aidants.